

Quelles recommandations pour l'avenir ? Quelles conclusions tirer de la journée de l'APRONA ?

Roger FLUTSCH – Agence de l'eau Rhin-Meuse

L'agence de l'eau Rhin-Meuse exprime ses recommandations suite aux présentations de la journée du 17 février. Elles concernent les trois axes suivants :

UNE REVISION DES DELIMITATIONS DES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES

- a) S'appuyer sur le rapport de la BRAR (BRGM, décembre 2014) et définir les suites à donner.
- b) Mutualiser et partager les connaissances (études existantes) sur les contextes géologiques et hydrogéologiques.
- c) repreciser la géologie et l'hydrogéologie du secteur (les relations eaux superficielles/eaux souterraines, le sens d'écoulement des eaux, l'âge des eaux, etc.) ; l'enjeu étant de situer géographiquement les actions à mettre en œuvre.

FAIRE EVOLUER LES CONSEILS AGRONOMIQUES POUR LA GESTION DE L'AZOTE

- a) Poursuivre l'animation et les conseils afin d'améliorer la gestion de l'azote pour la part d'ajustement des doses encore accessible.
- b) Ne plus défavoriser les systèmes herbagers dans l'élevage par une politique économique inadaptée à la protection des eaux (PAC).
- c) Faire évoluer les systèmes de cultures et intégrer la notion de rotations de cultures ; ne plus raisonner uniquement à la parcelle mais à l'échelle du bassin versant ; développer de nouvelles cultures et systèmes de valorisation associés ; Evaluer l'impact des nouvelles productions et définir les bonnes pratiques.
- d) Développer l'agriculture biologique.
- e) Développer la filière « énergie » et recenser les cultures intéressantes pour la biomasse et pour la protection de l'eau.
- f) Etablir un socle de recommandations commun aux structures de conseils (CARA, prescripteurs privés, secteur coopératif etc.).
- g) Toucher tous les agriculteurs.

GOUVERNANCE ET ANIMATION

- a) **S'appuyer sur le rôle central de la collectivité et de l'action publique** pour définir un projet de territoire de gestion de la ressource.
- b) **Définir la meilleure échelle du projet de territoire**, pouvant aller au-delà de l'aire d'alimentation et revoir, le cas échéant l'organisation du territoire.
- c) **Introduire des changements structurels** pour intégrer l'agriculture dans l'économie verte.
- d) **Utiliser les outils d'urbanisme** (SCOT, PLU) et l'animation foncière (échanges, baux environnementaux, acquisitions, etc.).
- e) **Privilégier l'action préventive.**
- f) **Avoir une concertation entre les producteurs d'eau** (missions eau)
- g) **Avoir une stratégie de résultats** avec suivi d'indicateurs, ce qui suppose d'établir le niveau de changement à atteindre.
- h) **Imaginer des outils** permettant d'accompagner le changement.